



## COMMUNIQUE

### **Compte rendu des deux réunions du 9 septembre à la DGOS concernant la profession psychologue**

#### Sur les aspects statutaires

Nous constatons une évolution, pour les salaires, la DGOS a mandat pour négocier en inter ministériel pour un alignement de la grille sur celle des professeurs des collèges qui ont maintenant un master. C'est peu, mais c'est un signe, revalorisation du début de la grille

Promu/promouvables : la DGOS a également mandat pour négocier en inter ministériel sur une augmentation du quota. Trois hypothèses, 10, 12 et 15 % chiffrés ; par rapport à la situation actuelle de 133 nominations par an, avec 10 % on gagnerait 88 postes, avec 12 %, 133 postes, avec 15%, 185 postes. Notre interlocutrice de la DGOS va aller négocier avec le ministère du budget.

Sur décret psychothérapeute, la représentante de la DGOS a mandat du cabinet pour une réécriture de l'annexe. Malgré tout, le recours sur le décret est toujours d'actualité. Pour la fiche métier, il est acté une réécriture avec réintroduction des actes de psychothérapies dans le cœur du métier qui sera classé dans la famille « social, éducatif et psychologique ».

Pour la fonction FIR, notre interlocutrice a également mandat du cabinet pour réécrire une circulaire qui viendrait « recontractualiser » la fonction FIR pour tous les agents quelle que soit leur position statutaire. Il serait mentionné que les contractuels occupant des postes pérennes auraient vocation à en bénéficier. La fonction FIR serait reconnue comme afférente au métier et non à la position statutaire mais ceci dans un cadre différent du cadre actuel.

Cette nouvelle contractualisation est en lien avec le chantier que nous entamerons ensuite sur la structuration de la profession.

Lorsque nous avons interpellé les représentants de la DGOS sur le nouveau protocole concernant les CAP, ceux-ci nous ont dit avoir regretté une telle modification peu en accord avec leur volonté de revalorisation du métier psychologue et pris bonne note afin que, lors de la rédaction du prochain protocole, cette « erreur » soit réparée. Ceci étant, les élections étant le 20 octobre, nous devons faire avec jusqu'en 2014.

Enfin, concernant l'arrêté à publier sur la réorganisation des concours, nous trouvons un accord pour une publication assez rapide sans attendre le texte complet, qui reprendra tous les éléments précités ci dessus, afin que soit facilitée l'organisation des concours.

#### Organisation de la profession

Pour mener cette réflexion, la représentante de la DGOS propose que nous nous appuyions sur divers documents, enquête du SNP, témoignage des expériences de Rouffach et de Rennes.

Début d'hypothèse de travail sur l'élaboration d'un service ou d'un pôle de psychologie avec à sa tête un psychologue coordonnateur responsable et un coordonnateur adjoint. Les psychologues feraient partie de ce service tout en étant affectés à leur pôle, service ou secteur de soins.

Les missions de ce service se déploieraient en trois axes : clinique, administratif et formation/recherche.

Bien que nous ayons abordé de nombreux aspects, nous sommes loin d'avoir précisé tous les éléments de ce mode d'organisation qui positionnerait la psychologie et les psychologues dans l'Hôpital.

Les deux représentants de la DGOS se sont engagés à communiquer avec les organisations de chefs d'établissement, (FHF) et avec les organisations médicales afin de voir où pourraient apparaître des résistances. Nous nous chargeons de la réflexion avec nos collègues psychologues.

Notre impression générale est positive : nous commençons à obtenir quelques débuts de résultats.

Notre mobilisation doit être fermement maintenue durant ces concertations/négociations avec la DGOS qui vont se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'année 2011.

► Prochaine réunion de travail, le 7 octobre.

Montreuil, le 21 septembre 2011

**Fédération de la santé et de l'Action Sociale**

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 48 18 20 92 • Fax : 01 48 18 29 86  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

**Site internet** : [www.sante.cgt.fr/](http://www.sante.cgt.fr/) • **e-mail** : [ufmict@sante.cgt.fr](mailto:ufmict@sante.cgt.fr)